



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
01.03.2007

Date de la convocation des conseillers :  
01.03.2007

point de l'ordre du jour no:  
09

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 9 mars 2007

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint.  
**Absents :** Tonnar, échevin, Maroldt, Roller, Hildgen, conseillers, Clement, secrétaire communal.

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention concernant la retransmission par câble des programmes de télévision au Grand-Duché de Luxembourg**

Vu la convention du 2 mars 2007 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, la CLT-UFA S.A., l'ALGOA et SACEMPLUX relative à la retransmission par câble des programmes de télévision au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, la CLT-UFA S.A., l'ALGOA et SACEMPLUX.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 09.03.2007  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,